



Diplôme d'Etat de Cadre de santé *Sortants de 2012*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 6 et 12 mois. La première vague de l'enquête a concerné les sortants de formation de 2012, soit 1 735 personnes interrogées.





LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire, accessible en ligne entre septembre et octobre 2013, a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. Cette dernière a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la formation partielle, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 6 mois et celle à 12 mois après la sortie de formation avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2012, une session d'examen s'est déroulée pour la formation de cadre de santé (juin). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 1 an, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2011.

12 des 22 sortants ont répondu au questionnaire soit un taux de **55%**, supérieur au taux de réponse global toutes formations sanitaires et sociales confondues (46%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (48%).

L'analyse des éléments de profil des répondants montre qu'ils sont **représentatifs de l'ensemble de la population enquêtée**. Leur profil est globalement comparable à celui des élèves inscrits en formation en 2012 et recensés par le Ministère de la santé (enquête DREES).

Note : la faiblesse des effectifs de la population répondante limite les traitements statistiques et impose des précautions dans les interprétations.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.

LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Quel est leur sexe ?



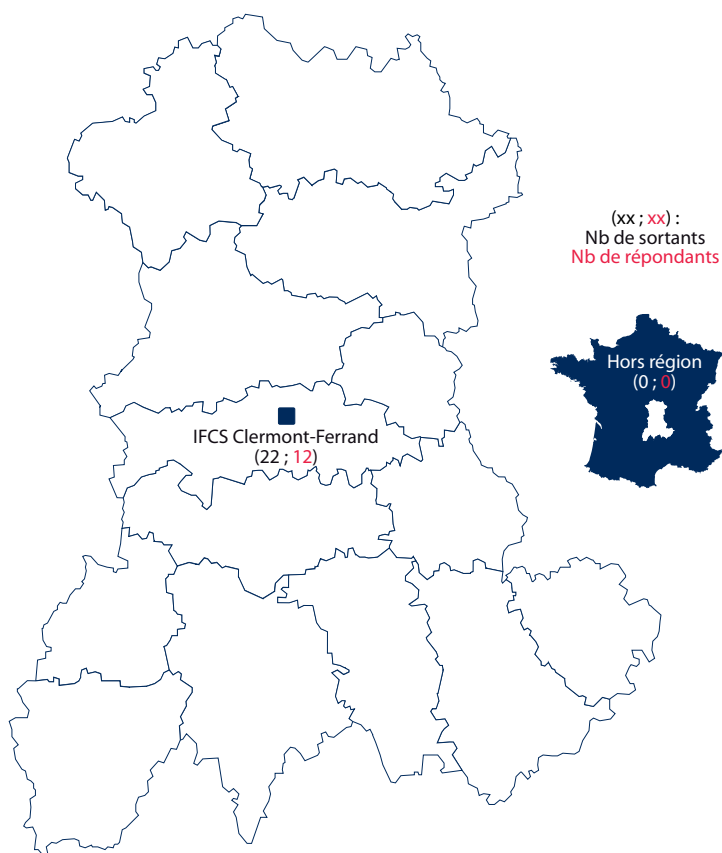
10 des 12 répondants sont des femmes.

Les instituts de formation notent une tendance à la masculinisation du profil des entrants, la formation étant dorénavant ouverte à d'autres professions que celles d'infirmiers (MERM ou technicien de laboratoire).

Quel est leur âge ?

6 répondants ont entre 30 et 39 ans et 6 ont 40 ans ou plus**.

Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Un seul institut propose la formation de cadre de santé sur la région (à Clermont-Ferrand).

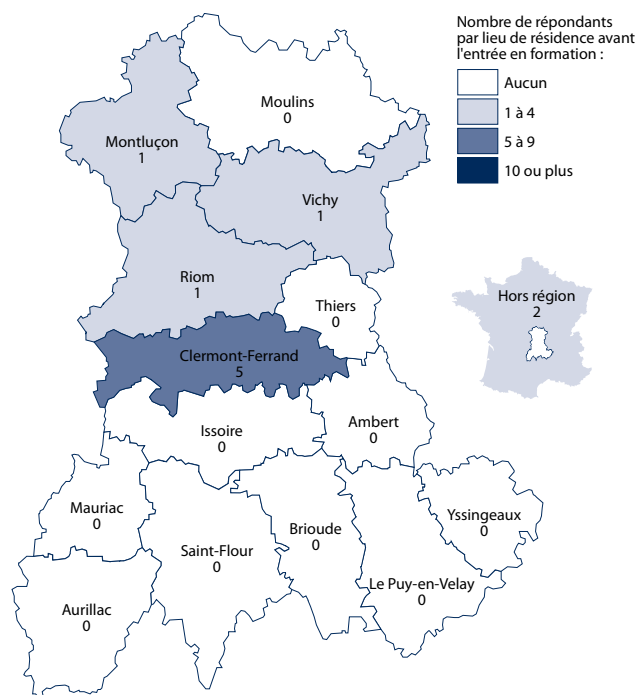
Ont-ils obtenu leur diplôme ?

Tous les répondants mentionnent l'obtention totale du diplôme de cadre de santé.

** L'âge calculé est celui à la sortie de formation. L'âge estimé à l'entrée est de 1 an inférieur.

LA SITUATION DES RÉPONDANTS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



8 des 10 des répondants résidaient en Auvergne avant leur entrée en formation, dont 5 sur le COTEF de Clermont-Ferrand.

A noter l'absence d'étudiant en provenance du sud de la région (formation dans d'autres instituts : Rhône Alpes, Midi-Pyrénées ?).

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

Les 10 répondants étaient salariés avant d'entrer en formation.

Quelle était leur expérience professionnelle avant l'entrée en formation ?

Les 10 répondants avaient une expérience professionnelle antérieure, tous dans le secteur sanitaire et social.

A noter que la durée de l'expérience professionnelle requise à l'entrée en formation est de 4 ans minimum.

L'analyse du statut et de l'expérience professionnels confirme que le public entrant en formation était en promotion promotionnelle.

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?

9 des 10 répondants étaient titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au bac.

Cette prépondérance logique des niveaux 3 ou supérieur est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 8 titulaires d'un diplôme d'infirmier et 1 d'infirmier puériculteur.

Les instituts de formation relèvent l'élévation du niveau de formation à l'entrée des stagiaires (parfois jusqu'au master).

A l'entrée en formation, 8 des 10 répondants avaient obtenu leur dernier diplôme depuis 10 ans ou plus (en moyenne depuis 13,9 ans).

Avait-ils suivi une préparation au concours d'entrée dans la formation ?

7 répondants indiquent avoir suivi une préparation au concours.

Cette préparation s'est effectuée au sein d'un organisme de formation (autre qu'un lycée) et, pour 4 d'entre eux, dans une structure de statut public.



LA SITUATION DES RÉPONDANTS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

7 des 9 répondants avaient le statut de salarié.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

Les 10 répondants déclarent avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne, sous la forme d'une rémunération employeur.

Les instituts de formation mentionnent l'existence de difficultés croissantes pour obtenir un financement de l'employeur, d'où le financement assuré par les étudiants eux-même, en disponibilité par exemple (situation non observée dans les résultats de l'enquête).



LA SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

Les 10 répondants étaient en emploi 6 mois après la formation contre 93% pour l'ensemble des répondants des formations paramédicales et de sages-femmes.

NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel était l'intitulé du poste occupé ?

8 des 10 répondants exerçaient le métier de cadre de santé. Un répondant était infirmier et l'autre infirmier puériculteur.

A noter que les instituts de formation signalent un problème de disponibilité des postes. La nomination n'est effective souvent qu'après plus de 6 mois suivant la sortie de formation.

Quel était leur statut professionnel ?

Les 10 répondants étaient en emploi stable*, dont 8 titulaires ou stagiaires de la fonction publique.

Quelle était la durée du contrat ?

Les 10 répondants occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation.

Quel était le temps de travail ?

9 des 10 répondants exerçaient leur activité à temps plein. Le temps partiel était choisi pour la personne concernée.

Quelle était la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

7 des 8 répondants travaillaient au sein d'un établissement hospitalier (CH, clinique...).

Quelle était la taille de l'établissement employeur ?

9 des 10 répondants exerçaient leur activité au sein d'un établissement de 500 salariés ou plus.

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

8 des 9 répondants déclaraient gagner plus de 1 800 euros nets mensuels.

Le salaire net mensuel moyen est de 2 033 €, supérieur de 33% à celui perçu par l'ensemble des répondants des formations sanitaires (1 528 €).

* : CDI, stagiaires/titulaires de la FP, professions libérales



LA SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

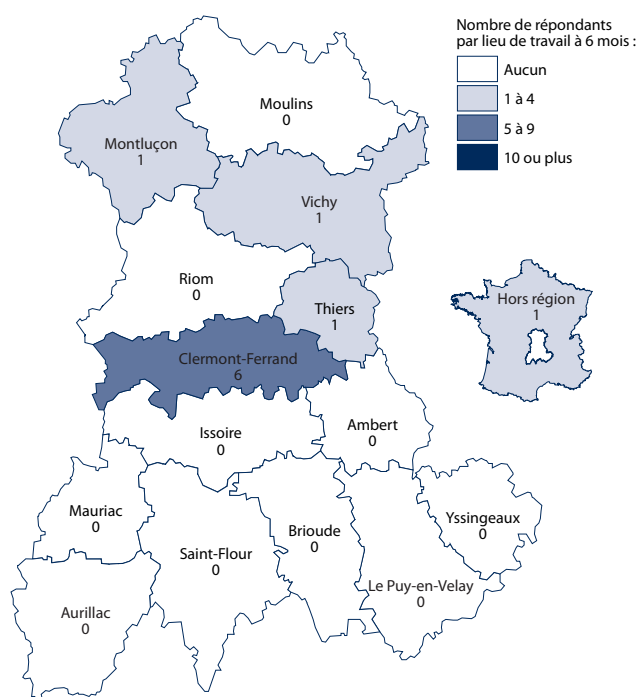
Quels ont été la durée et le mode d'obtention de l'emploi ?

Les 10 répondants ont obtenu leur emploi moins de 3 mois après leur sortie de formation (89% pour les répondants des formations sanitaires).

Pour 7 répondants, il s'agit d'un retour chez l'employeur précédent.

Quel était le lieu de travail ?

9 des 10 répondants travaillaient en Auvergne 6 mois après leur sortie, dont 7 sur leur lieu de résidence antérieur.





LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

Les 9 répondants étaient en emploi 12 mois après la formation contre 95% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires.

NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel était l'intitulé du poste occupé ?

Les 9 répondants exerçaient le métier de cadre de santé.

Quel était leur statut professionnel ?

Les 9 répondants étaient en emploi stable, dont 7 titulaires ou stagiaires de la fonction publique.

Quelle était la durée du contrat ?

Les 9 répondants occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation.

Quel était le temps de travail ?

Les 9 répondants exerçaient leur activité à temps plein.

Quelle était la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

6 des 7 répondants travaillaient au sein d'un établissement hospitalier (CH, clinique...).

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

6 des 7 répondants exerçaient leur activité au sein d'un établissement de 500 salariés ou plus.

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

Les 6 répondants déclaraient gagner plus de 1 800 euros nets mensuels.

Le salaire net mensuel moyen est de 2 125 € (en augmentation de 4,5% en 6 mois), supérieur de 37% à celui perçu par l'ensemble des répondants des formations sanitaires (1 550 €).



LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?

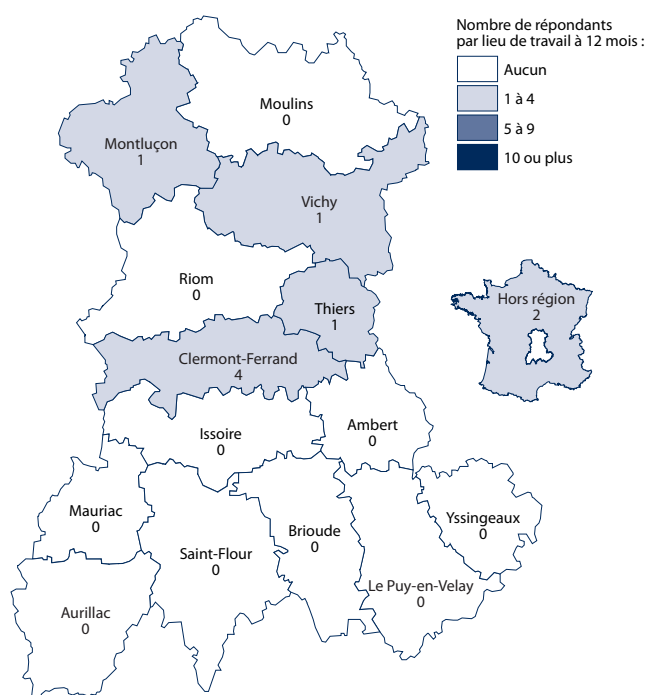
Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?

8 des 9 répondants ont obtenu leur emploi moins de 3 mois après leur sortie de formation (contre 82% pour l'ensemble des répondants des formations sanitaires).

Pour 7 répondants, il s'agit d'un retour chez l'employeur précédent.

Quel était le lieu de travail ?

7 des 9 répondants travaillaient en région, dont 5 sur leur territoire de résidence antérieur.

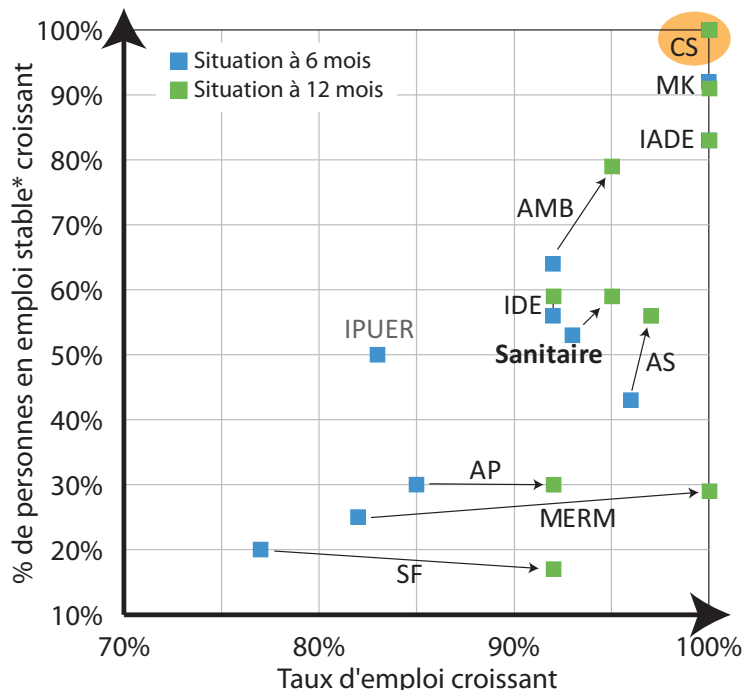




SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

La situation des sortants de la formation de cadre de santé se différencie de celle de l'ensemble des sortants de formations sanitaires. Ainsi, on observe, entre la situation à 6 mois et celle à 12 mois, un maintien du taux d'emploi comme de la part d'emploi stable, à 100%.



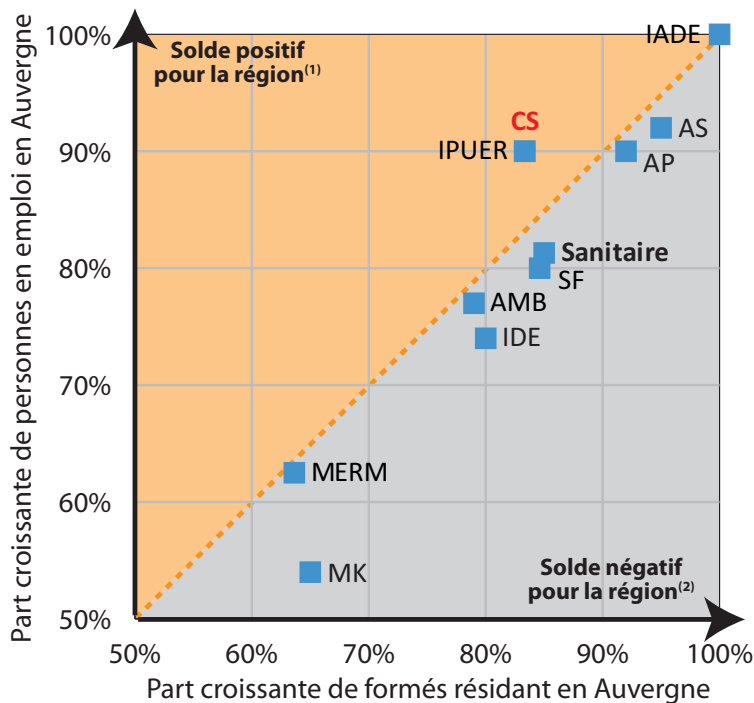
Lieux de résidence antérieure et de travail à 6 mois

Pour la région, le solde des cadres de santé est positif. Ainsi, les formés étaient à 83% des résidents auvergnats et 90% d'entre eux sont restés travailler en Auvergne.

La situation est meilleure que celle de la moyenne, toutes formations sanitaires confondues (solde négatif).

Rappelons que la population des répondants est faible (12 personnes) et que ces résultats sont à **interpréter avec précaution**.

Ils devront donc être confirmés par le suivi de plusieurs cohortes de sortants de formation.



(1): plus de personnes en emploi que de personnes formées

(2): moins de personnes en emploi que de personnes formées





L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

AMB : Ambulancier

AP : Auxiliaire de puériculture

AS : Aide-soignant

APEMK : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

BEP CSS : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales

CS : Cadre de santé

DE : Diplôme d'Etat

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

Formation passerelle : pour les personnes titulaires d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

IPUER : Infirmier puériculteur

MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale

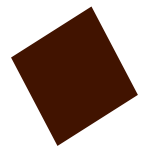
MK : Masseur-kinésithérapeute

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

SF : Sage-femme

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile



Contact : CARIF OREF Auvergne

16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.formationauvergne.com/>

<http://www.pro.formationauvergne.com/>

Mail : oref@cariforef-auvergne.org

